

***Direction Générale des Services***

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 18 décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 décembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 26 décembre 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Said LAOUADI, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Karima CHOUIA ayant donné procuration à Mathilde LOUCHART
Sabine HONORE ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR
Thérèse NOCLAIN ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY
Laurent PASTOUR ayant donné procuration à Bruno DUQUESNOY
Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ

DEL/2024/FI/122**Délibération d'urgence****Situation humanitaire à Mayotte****Soutien financier exceptionnel à La Fédération Nationale de la Protection Civile**

Vu la convocation du conseil municipal du 18 décembre 2024 invoquant l'urgence à délibérer,

Vu la situation sanitaire critique occasionnée par le cyclone Chido dans l'archipel de Mayotte,

Considérant que la population de Mayotte traverse une tragédie humaine, sanitaire, et matérielle d'une intensité exceptionnelle, suite aux dégâts causés par le cyclone Chido.

La crise n'en est qu'à ses débuts et mobilise les efforts des services de secours et de l'ensemble des services de l'Etat présents sur place et dans les territoires Outre-Mer proches ou dépêchés depuis la métropole.

L'étendue de la catastrophe et la situation des victimes impliquent de fournir le plus rapidement possible aux populations locales des biens essentiels, comme d'assurer le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

L'Association des Maires de France (AMF) a lancé ce mardi 17 décembre après-midi un appel à la solidarité nationale dans le cadre de son partenariat avec la Protection civile, dans le but de répondre aux premières urgences et invite les collectivités territoriales à contribuer à ce dispositif de soutien.

Face à cette situation dramatique, la ville de Hem tient à exprimer sa solidarité envers l'ensemble des habitants de Mayotte.

Elle relaie à cette fin les appels aux dons actuellement formulés en faveur de Mayotte, et invite tout celles et ceux qui souhaitent apporter leur aide financière à y contribuer.

En réponse à l'appel initié par l'AMF, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une participation financière exceptionnelle de 5 000 euros à la Fédération nationale de la Protection Civile, dans le cadre de l'opération « Solidarité AMF/Mayotte ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Fédération Nationale de la Protection Civile – Opération « Solidarité AMF/Mayotte » ;
- Signer tous documents relatifs à cette opération.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Maire,

